



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

<b>N°</b>	2018-P137
<b>Au</b>	Conseil d'administration
<b>Date</b>	2018-11-22/23

**Pour** DÉCISION

### Sujet/Titre

Amendement à la Stratégie de développement durable 2018-2023

### Sommaire

- La Stratégie de développement durable 2018-2023 a été approuvée par le conseil d'administration le 18 septembre 2018, avec une résolution d'amender la stratégie avec une 36<sup>e</sup> action.
- Cette 36<sup>e</sup> action vise à promouvoir l'importance de la planification urbaine et du transport dans la région de la capitale nationale dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre des résidents, des employés fédéraux et des visiteurs.
- Des indicateurs, cibles et échéances sont proposés pour accompagner cette 36<sup>e</sup> action.

### Aperçu du risque

- L'obtention des données pour faire rapport sur les indicateurs pourrait être difficile et dispendieux.
- La CCN pourrait ne pas être capable d'exercer une influence significative sur l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services dans la région de la capitale nationale et ce, même si les données sur les résultats sont disponibles.

### Recommandation

Que la Stratégie de développement durable 2018-2023 soit amendée.

**Soumis par :**

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale  
Nom

Signature

## 1. Priorités stratégiques

- Le Plan de la capitale du Canada 2017-2067 comporte trois orientations stratégiques ayant toutes trait à la durabilité : une capitale accueillante et riche de sens; une capitale pittoresque et naturelle; une capitale dynamique et branchée.
- Pour la période de planification de 2018-2019 à 2022-2023, trois orientations stratégiques guideront la CCN dans la réalisation de son mandat pour continuer à bâtir une région de la capitale dynamique, durable, inspirante et prospère :
  - Renforcer les relations avec la collectivité, les Autochtones et tous les ordres de gouvernement pour favoriser une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens.
  - Conserver et valoriser les biens naturels, les paysages culturels et le patrimoine bâti dont la CCN est l'intendante pour veiller à ce que la capitale soit pittoresque et naturelle.
  - Aménager, conserver et améliorer les actifs de la CCN de façon à contribuer à l'évolution d'une capitale dynamique, branchée et durable qui est une source d'inspiration pour les Canadiens.

## 2. Autorité

Disposition 3.2.1 des Règlements administratifs de la CCN.

## 3. Contexte

- La Stratégie de développement durable 2018-2023 a été approuvée par le conseil d'administration le 18 septembre 2018.
- Elle est axée sur la lutte aux changements climatiques, la construction d'infrastructures résilientes, la protection du capital naturel, la promotion de l'alimentation durable et des collectivités sûres, et le rapprochement des Canadiens à la nature.
- Elle contribue aussi à l'amélioration du mieux-être de tous les visiteurs et résidents de la capitale.
- La CCN agira à titre de chef de file dans la mise en œuvre de cette stratégie en collaboration avec ses partenaires régionaux. Elle ne se limitera pas à l'écologisation de ses activités, mais contribuera à la création d'une capitale nationale plus durable.
- Lors de l'approbation de la stratégie, une résolution a été adoptée par le conseil d'administration d'ajouter une 36<sup>e</sup> action sous l'objectif *Mesure relative aux changements climatiques* :
  - 1.2 Dans le but de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, favoriser l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services, particulièrement dans les pôles d'emplois fédéraux et les autres grands projets d'aménagement devant faire l'objet d'une approbation de l'utilisation du sol par la CCN.

## 4. Analyse des options

- Des modifications mineures à l'action proposée sont recommandées, incluant des indicateurs, cibles et échéances, dans le but de faciliter la mise en œuvre et assurer une cohérence dans le format de la Stratégie de développement durable.

- L'action 1.2 se lirait comme suit :
  - Favoriser l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services, particulièrement dans les pôles d'emplois fédéraux et les autres grands projets d'aménagement devant faire l'objet d'une approbation de l'utilisation du sol par la CCN.
    - Indicateur : Nombre moyen de kilomètres parcourus en véhicule personnel pour se rendre dans les zones de circulation situées près des pôles d'emplois fédéraux et en revenir
      - Cible : Baisse par rapport au niveau de référence de 2019
      - Échéance : 2023
    - Indicateur : Pourcentage de l'utilisation d'un véhicule personnel pour se rendre au travail dans les pôles d'emplois fédéraux et en revenir
      - Cible : Baisse par rapport au niveau de référence de 2020
      - Échéance : 2023

## 5. Détails financiers

- Des ressources financières pourraient être requises pour mettre en œuvre cette action. Par exemple, ces ressources pourraient être requises pour mesurer les indicateurs (par exemple, pour des sondages). Ces coûts n'ont pas encore été évalués.

## 6. Opportunités et résultats attendus

- Cette action vise à promouvoir l'importance de la planification urbaine et du transport dans la région de la capitale nationale dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre des résidents, des employés fédéraux et des visiteurs.
- Les indicateurs pour cette action offre une opportunité de travailler avec nos partenaires fédéraux et régionaux pour faire la collecte de données et de collaborer sur cet important enjeu.

## 7. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'obtention des données pour faire rapport sur les indicateurs pourrait être difficile et dispendieux.</li> </ul>	Moyenne	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la collaboration avec nos partenaires fédéraux et régionaux pour obtenir des données pour faire rapport sur les indicateurs.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>La CCN pourrait ne pas être capable d'exercer une influence significative sur l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services dans la région de la capitale nationale et ce, même si les données sur les résultats sont disponibles.</li> </ul>	Moyenne	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à contribution le Bureau de la Stratégie fédérale de développement durable et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin d'inclure les impacts du transport des employés fédéraux dans la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie pour un gouvernement vert.</li> </ul>
---	---------	--------	---

## 8. Consultations et communications

- Les employés clés ont été consultés concernant l'action et les indicateurs proposés.

## 9. Prochaines étapes

- Incorporer l'amendement dans la Stratégie de développement durable 2018-2023.

## 10. Liste des annexes

Annexe 1 : Extrait de la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la Commission de la capitale nationale (page 13)

## 11. Auteurs de la proposition

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale (AC)

Katie Paris, directrice, Environnement et Transactions et mise en valeur immobilières, AC

Geneviève Mercier, agente principale de la stratégie environnementale, AC

# Mesure relative aux changements climatiques



Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.



## POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

On dit des changements climatiques qu'ils constituent l'une des plus grandes menaces pour la santé humaine, l'économie et l'environnement. Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, il faut mettre en place une économie faible en émission de carbone et réduire nos émissions de gaz à effet de serre tout en augmentant notre prospérité. L'adaptation, qui est aussi essentielle pour faire face aux changements climatiques, consiste à prendre des décisions intelligentes, réfléchies et prospectives pour améliorer la résilience devant les changements. Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre une cible très ambitieuse pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques et vise à réduire de 30 p. 100 par rapport au niveau de 2005 les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada d'ici 2030.

## RÔLE DE LA CCN

En vertu de son mandat de planification fédéral prévu par la loi et aussi parce qu'elle est propriétaire de terrains et d'infrastructures comme des ponts, des promenades, des corridors et des sentiers à usages multiples, la CCN peut influencer le réaménagement urbain,

l'intensification et la mobilité dans la région et encourager les comportements durables.




La CCN travaillera avec ses partenaires pour mieux comprendre les effets et les risques liés aux changements climatiques ainsi que la vulnérabilité de la région à ceux-ci pour accroître sa résilience. En travaillant ensemble, la CCN et ses partenaires peuvent diminuer les dommages aux biens et aux infrastructures qui pourraient être touchés par les effets des changements climatiques, comme les inondations, les feux de friches plus fréquents et plus intenses, les invasions de parasites et les phénomènes météorologiques extrêmes.

## CONTRIBUTION DE LA CCN AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DES NATIONS UNIES

En mettant en œuvre les mesures indiquées ci-après, la CCN contribue aux objectifs de développement durable suivants :



## Mesures à mettre en œuvre de 2018 à 2023 contribuant à l'objectif Mesure relative aux changements climatiques

MESURES	INDICATEURS	CIBLES	ÉCHÉANCES
 <p>1.1 Promouvoir le transport et la mobilité durables dans la région de la capitale nationale.</p>	Plan stratégique du Sentier de la capitale renouvelé	-	2019
	Politique sur les promenades renouvelée	-	2020
	Stratégie régionale de mobilité et de transport durables renouvelée	-	2023
 <p>1.2 Favoriser l'équilibre en ce qui a trait aux emplois, au logement et aux services, particulièrement dans les pôles d'emplois fédéraux et les autres grands projets d'aménagement devant faire l'objet d'une approbation de l'utilisation du sol par la CCN.</p>	À déterminer	-	-
<p>1.3 Promouvoir le réaménagement des friches industrielles excédentaires et des terrains de la CCN adjacents aux stations de transport en commun conformément aux plans de la CCN.</p>	Nombre d'hectares de terrain faisant l'objet d'un contrat d'assainissement et de réaménagement	23	2023
 <p>1.4 Évaluer les risques des effets des changements climatiques sur les biens, les programmes et les services de la CCN, et élaborer un plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.</p>	Étude de recherche sur la patinoire du canal Rideau réalisée	-	2019
	Étude de recherche sur les biens, les programmes et les services de la CCN réalisée	-	2020
	Plan de résilience et d'adaptation aux changements climatiques élaboré	-	2022
	Pourcentage des projets qui tiennent compte de l'adaptation aux changements climatiques	100 %	2023
<p>1.5 Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements de la CCN.</p>	Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les terrains de la CCN	10	2021